



Aux organismes cantonaux responsables du
cadastre RDPPF
en les priant de transmettre, le cas échéant,
aux autres services cantonaux concernés

N° Référence: 2601-04
Dossier traité par: Isabelle Rey/Christoph Käser
Wabern, le 29 septembre 2016

Circulaire Cadastre RDPPF n° 2016 / 04
Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF
Modification du 1^{er} octobre 2016

Mesdames, Messieurs,

La présente circulaire a pour but de vous informer des adaptations apportées au modèle-cadre de 2011 (état en 2011). Les modifications (voir au dos) entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2016. Un délai de transition courant jusqu'au 30 septembre 2017 s'applique aux cantons pilotes.

Vous trouverez le modèle-cadre actualisé pour le cadastre RDPPF dans le guide du cadastre RDPPF sous: www.cadastre.ch/rdppf → Modèles de données → Modèle-cadre.

Nous vous prions de bien vouloir rendre les développeurs de vos logiciels attentifs aux modifications intervenues, afin qu'elles puissent être prises en compte dans la prochaine version.

La présente circulaire remplace la circulaire Cadastre RDPPF 2011 / 01: Modèle-cadre pour le cadastre RDPPF.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Cadastre RDPPF et coordination

Marc Nicodet
Responsable

Christoph Käser
Responsable



Modifications

- *A caractère général, concernant tout le document:*
Correction de fautes d'orthographe / amélioration de formulations, adaptation des graphiques et intégration d'exemples «réels»
- *Paragraphe 6.3, Structure de transfert pour les données de thèmes du cadastre RDPPF:*
Prise en compte du changement de cadre de référence (MN03 + MN95)
Intégration de l'IDE (en option) pour l'identification univoque du service compétent
Nouvelle possibilité de gérer les légendes, amélioration du multilinguisme
- *Paragraphe 6.5, Extrait du cadastre:*
Adaptation du modèle à la suite des exigences de l'instruction «Cadastre RDPPF – Contenu et graphisme de l'extrait statique»
- *Paragraphe 7.1, Identité visuelle de l'extrait statique (sortie papier):*
Renvoi vers l'instruction «Cadastre RDPPF – Contenu et graphisme de l'extrait statique»
- *Paragraphe B.3.5, CoordN:*
Supprimé
- *Paragraphe B.3.6, IDE:*
Nouveau paragraphe visant à identifier l'entreprise (cf. RS 431.03)
- *Paragraphe B.4, Extrait du cadastre (catalogue des objets, § 6.5):*
Adaptation/complément du catalogue des objets
- *Paragraphe B.5, Renvois vers des bases légales (§ 6.4):*
Adaptation/complément du catalogue des objets
- *Paragraphe B.6, Structure de transfert:*
Adaptation/complément du catalogue des objets
- *Paragraphe B.7, Structure de base (§6.2):*
Adaptation/complément du catalogue des objets
- *Paragraphe B.8, Métadonnées dans le cadre de l'organisation du cadastre RDPPF dans le canton (§ 6.6):*
Adaptation/complément du catalogue des objets
- *Annexe D. Fichiers XML:*
Complément apporté: XML pour les énumérations